

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2019**

Date de convocation : 4 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers absents excusés : 5
Nombre de conseillers votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, BRETON Christine, PITON Mugnette, CONRARD Amaury, LANDRY Pascale, LE ROY Jean-Claude, MOREAU Marylène, SCHNORR Roland, MEUNIER Hélène.

Etaient absents excusés :

M. MAZINGUE Eric pouvoir à Mme BRETON Christine,
Mme GOKELAERT Pascaline,
M. GRIMAULT Guillaume, pouvoir à M. Amaury CONRARD,
M. PETIT Sébastien, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,
Mme TRIN Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme BRETON Christine.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Hélène MEUNIER

Compte Administratif 2018 de la Commune.

Madame le Maire présente le Compte Administratif de la Commune Eau établi pour l'année 2018

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier de Maintenenon.

1°) Exercice 2018

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	117 083.40	78 540.49	38 542.91
Fonctionnement	472 481.37	423 647.92	48 833.45
Total	589 564.77	502 188.41	87 376.36

2°) Résultat de clôture 2018

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-71 738.55		38 542.91	-33 195.64
Fonctionnement	263 302.79	65 838.55	48 833.45	246 297.69
Total	191 564.24	65 838.55	87 376.36	213 102.05

3°) Restes à réaliser 2018

Recettes	→	0.00
Dépenses	→	21 200.00

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2018 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Compte de Gestion 2018 de la Commune.

Madame le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2018.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2018 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2018 de la Commune.

Affectation du résultat 2018 de la Commune.

Vu le résultat de clôture 2018

Investissement : - 33 195,64 €

Fonctionnement : + 246 297,69 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

Recettes : 0,00 €

Dépenses : 21 200,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2018 de la Commune comme suit :

(Rec. Fonct.) – article 002 : 191 902,05 €

(Rec. Inv.) – article 1068 : 54 395,64 €

(Dép. Inv.) – article 001 : 33 195,64 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2018 de la Commune tel que proposé.

Taux des contributions directes pour 2019.

Madame le Maire indique que la commission des finances, réunie le 4 avril, était d'avis de ne pas augmenter les taux pour 2019.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des Contributions directes pour 2019 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2019	Taux pour 2019	Produit attendu en 2019
Taxe d'habitation	666 500	8,62 %	57 452 €
Taxe foncier bâti	476 800	15,14 %	72 188€
Taxe foncier non bâti	47 000	35,78 %	16 817 €
TOTAL			146 457 €

Subventions aux associations pour 2019.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la liste des subventions aux associations proposée pour 2019, suite à la commission des finances du 4 avril 2018.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 Pour, 1 Abstention), vote les subventions aux associations pour 2019 comme suit :

	en 2018			en 2019
	Prévu	Obs	Versé	Voté
BPW	100 €		100 €	250 €
Club de l'Amitié	250 €		250 €	250 €
Comité des fêtes	250 €		250 €	250 €
Comité des fêtes (14 juillet)	900 €		900 €	900 €
Comité des fêtes (subv exceptionnelle)				300 €
Main dans la Main	250 €		250 €	250 €
Main dans la Main (sbv except fête 23 06)	0 €		450 €	500 €
Société des chasseurs d'Ymeray	250 €		250 €	250 €
ACPG/CATM	150 €		150 €	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Gallardon	100 €		100 €	100 €
Amicale Sapeurs-Pompiers (subv except)				100 €
AAMMDGE (Assist maternelles)	60 €		60 €	60 €
Action Emploi	50 €		50 €	50 €
ADMR Gallardon	50 €		50 €	50 €
ADMR SIAD	50 €		50 €	50 €

Assoc Donneurs de sang Auneau	50 €		50 €	50 €
Comité de jumelage	50 €		50 €	50 €
FNACA	100 €		100 €	100 €
Syndicat d'Initiative (Forum associations)	50 €		50 €	50 €
Subvention familles	1 630 €		792 €	1 500 €
Subv enfants Ymeray / assoc extérieures	0 €	10 €/ enfant		1 000 €
Subv exceptionnelle classe neige école	2 000 €		1 913,40 €	0 €
Subv Ecole maternelle de Pont	575 €	27 €/ enfant	621 €	1 000 €
Total	6 915 €		6 486,40 €	7 260 €

Compensations financières à verser par les budgets annexes Eau et Assainissement au profit de la Commune.

Une somme de 7 266 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement dans le Budget Primitif 2019 du service Assainissement pour rembourser la Commune des frais réglés par elles pour le service annexe (frais de personnel, assurances, ...).

Pour le budget Eau, c'est un montant de 1 000 € qui a été inscrit.

En recettes, à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 de la Commune il apparaît, en conséquence, une somme de 8 266 € à l'article 70872.

Il convient par délibération spécifique, destinée à être jointe aux pièces comptables, de confirmer ces montants.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les compensations financières énoncées ci-avant.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement de Communes pour 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a pérennisé le dispositif de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Communes et de leurs groupements pour l'année 2019.

Elle propose de présenter, dans ce cadre une demande de subvention pour des travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire communale.

Le coût de cette opération s'élève à 14 407,95 € HT, soit 17 289,54 € TTC.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération de création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école élémentaire communale, dont le montant est estimé à 14 407,95 € HT, soit 17 289,54 € TTC.
 - Sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL 2019.
 - Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :
 - o Subvention DSIL 2019 (40 %) : 5 763,18 €
 - o Autofinancement : 8 644,77 €
- 14 407,95 € HT

Budget Primitif 2019 de la Commune.

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2018, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 661 798,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 288 124,64 € en section d'investissement.

La liste des travaux prévus en 2019 a été présentée dans un document spécifique.

Les travaux d'aménagement de sécurité en traversée de village sont prévus financièrement, mais l'étude technique reste à faire.

L'installation de radars pédagogiques, rue Charles de Gaulle, est également prévue

A la liste présentée, il conviendra d'ajouter :

- L'individualisation des réseaux électriques et eau potable entre l'atelier communal et la station d'épuration, avant le transfert de compétence du service assainissement à la Communauté de communes.
- Le changement des vitres et baies vitrées du local du Club de l'Amitié.
- La signalétique informant des Points Incendie.


Informations.

- Madame le Maire présente la demande d'une famille originaire du hameau de Saint-Chéron qui souhaite acquérir une concession dans le cimetière communal. Historiquement, les habitants de Saint-Chéron, bénéficiaient de cette possibilité; des membres de la famille y sont d'ailleurs inhumés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, répond positivement à cette demande.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la société CLAAS sollicitant le dégrèvement d'une majeure partie de la Taxe d'Aménagement liée à la construction de nouveaux locaux.
Une réponse sera apportée par Madame le Maire, après entrevue du service compétent de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

- Dates :
 - o Réunions internes (non publiques) :
 - Commission d'urbanisme : mercredi 17 avril à 14h00
 - o Prochain Conseil Municipal : jeudi 13 juin à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,



Jocelyne PETIT